

## N° 02/09.2024 - BUDGET DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s,

Conformément aux dispositions légales et aux articles 23 et 27 des statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le projet de budget ordinaire pour l'exercice 2025.

### 1. PRÉAMBULE

Le budget 2025 de l'ASIME est établi sur la base des charges et produits scolaires effectifs :

- Pour 27'220 habitants au 31.12.2023, soit 280 habitants de plus que pour le budget 2024 (26'940), ce qui représente une augmentation de 1.04 %
- Pour 2'852 élèves au 01.10.2023, soit 24 élèves de plus que pour le budget 2024 (2'828), ce qui représente une augmentation de 0.8 %

Le budget de l'année 2025 s'élève à **CHF 14'586'165** et présente une augmentation de CHF 1'629'539 (12.6 %) par rapport à celui de 2024.

Ce montant se répartit comme suit :

	2025	%	2024	%	Écart	%
Charges assumées par les communes	<b>13 817 965 CHF</b>	94.7	<b>12 218 826 CHF</b>	94.3	1 599 139 CHF	13.1
Produits : prestations et subsides	<b>768 200 CHF</b>	5.3	<b>737 800 CHF</b>	5.7	30 400 CHF	4.1
<i>Total</i>	<b>14 586 165 CHF</b>	100.0	<b>12 956 626 CHF</b>	100.0	1 629 539 CHF	12.6

Les charges financières, déduction faite des produits, se répartissent comme suit :

Secteurs		2025	%	2024	%	Écart	%
50	Dépenses scolaires générales	<b>2 836 650 CHF</b>	20.5	<b>2 737 800 CHF</b>	22.4	98 850 CHF	3.6
51	Locaux scolaires	<b>10 761 315 CHF</b>	77.9	<b>9 258 026 CHF</b>	75.8	1 503 289 CHF	16.2
52	Transports scolaires secondaires	<b>220 000 CHF</b>	1.6	<b>223 000 CHF</b>	1.8	-3 000 CHF	-1.3
59	<i>Charges nettes</i>	<b>13 817 965 CHF</b>	100.0	<b>12 218 826 CHF</b>	100.0	1 599 139 CHF	13.1

Le coût moyen par élève est de **CHF 4'845**, soit une augmentation de **10.8 %** par rapport à 2024.

	Budget				Comptes		
	Budget 2025	Écart 2025-2024	Budget 2024	Écart 2024-2023	Comptes 2023	Écart 2023-2022	Comptes 2022
Coût moyen par élève (CHF)	<b>4 845</b>	<b>10.8%</b>	<b>4 321</b>	<b>-1.3%</b>	4 087	-3.4%	4 227
Nombre d'élèves	<b>2 852</b>	<b>0.8%</b>	<b>2 828</b>	<b>3.4%</b>	2 852	5.6%	2 691
Nombre d'habitants	<b>27 220</b>	<b>1.0%</b>	<b>26 940</b>	<b>3.3%</b>	<b>27 220</b>	<b>1.0%</b>	<b>26 940</b>

## 2. COMMENTAIRES

### *Activités scolaires générales et administration*

Les dépenses scolaires générales comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière ainsi que les charges scolaires (mobiliers scolaires et équipements sportifs mobiles, frais de transports liés aux particularités d'enclassement, participation aux charges d'enseignement d'autres communes pour dérogations, voyages d'études, courses d'écoles et autres activités culturelles ou sportives, prix d'excellence) et périscolaires (devoirs surveillés, prestations du cabinet dentaire et du service médical, école à la montagne, camps de ski, sport scolaire facultatif, colonies de vacances).

Par rapport au budget 2024, **les charges ont augmenté de 3.8 % et les recettes de 4.4 %**.

Les principaux écarts sont dus aux facteurs suivants :

- Les indemnités versées aux Autorités ont été adaptées sur la base des séances tenues durant l'année précédente (+3'500.00) ;
- Les charges salariales et sociales du personnel fixe (administration, cabinet dentaire, camps scolaires internes et médecin scolaire) ont été actualisées (+CHF 48'000.00), ainsi que les frais de formation (+CHF 4'000.00) ;
- Les achats et entretiens de mobilier scolaire en raison du renouvellement ainsi que de l'équipement des classes supplémentaires (+CHF 24'000.00) ;
- Les honoraires et frais d'expertises des prestataires externes, ainsi que des prestataires informatiques ont été revus à la hausse pour s'adapter aux besoins (+CHF 18'000.00) ;
- Les coûts liés à la mise en œuvre de nouveau plan comptable MCH2 ont été mis au budget (+CHF 16'500.00) ;
- Les frais de transports pour les particularités d'enclassement (+ CHF 15'000.00)
- Les participations à des charges scolaires d'autres communes (dérogations, filière SAE, RACC) ont été adaptés sur la base des comptes de l'année précédente (+CHF 17'500.00) ;
- Les frais relatifs aux voyages d'étude, courses d'écoles, ainsi qu'aux activités culturelles et sportives ont légèrement augmenté, celles-ci dépendant du nombre d'élèves (+ CHF 5'000.00) ;
- Les charges liées aux Devoirs surveillés ont été revues à la baisse (-CHF 15'000.00) par la redéfinition des groupes ;
- L'équipement en mobilier et l'approvisionnement en fournitures pour soins et hygiène des infirmeries scolaires ont également été renforcés (+CHF 7'000.00)
- Vu le succès des colonies de vacances au Centre Marcel Barbey et compte tenu des comptes de l'années précédentes, les revenus liés à la participation des parents ont été revus à la hausse (+CHF 25'000.00)
- Les charges en abonnements de remontées mécaniques dans les camps de ski alpin pour les élèves de 9<sup>e</sup> année sont réduites grâce au nombre d'élèves qui détiennent un abonnement Magic Pass (-CHF 11'000.00) ;

Tous les détails se trouvent dans le tableau récapitulatif des comptes.

### **Locaux scolaires**

L'évaluation du coût des locaux scolaires est faite sur la base du barème actuel prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les frais d'exploitation et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux.

Le barème du calcul des coûts a été indexé sur la base suivante :

- Indice suisse des prix à la consommation, moyenne annuelle 2023 à 106.1
- Indice suisse des prix de la construction, région lémanique, valeur octobre 2023 à 113.9

Par rapport au budget 2024, **les charges ont globalement augmenté de 16,2 %**, ce qui représente dans les 3 secteurs suivants :

- Locaux scolaires Couronne morgienne : **augmentation de 1.3 %** (due à l'indexation du barème de calcul, ainsi qu'à de nouveaux amortissements) ;
- Locaux scolaires Morges : **augmentation de 21.6 %** (due à l'indexation du barème de calcul, la mise en service du nouveau Collège de Chanel, ainsi que des deux nouvelles classes d'éducation nutritionnelle à Beausobre) ;
- Centre Marcel Barbey : **augmentation de 3.7 %** (due principalement à l'augmentation des charges d'électricité, des mesures d'hygiène et au renforcement des nettoyages)

Tous les détails se trouvent dans le dossier de calcul du coût des locaux.

Selon les statuts, ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'exercice précédent. Pour le calcul du **budget 2025**, les charges sont réparties à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2023 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le Comité de direction estime pertinent d'également rappeler l'évolution croissante du nombre d'élèves qui impactera les coûts à plus ou moins court terme. Autre conséquence de celle-ci, l'ASIME sera certainement amenée à réintégrer dans l'inventaire des locaux les salles de classe actuellement utilisées à d'autres fins que les besoins scolaires.

### **Transports scolaires**

Les coûts des transports scolaires (pour les élèves du degré secondaire) sont pris en charge pour moitié par la commune de Morges (plafond de CHF 120'000.00) et pour moitié par les neuf autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'exercice précédent.

Par rapport au budget 2024, aucun changement significatif n'a été apporté, n'ayant aucune indication sur une éventuelle augmentation des prix ainsi que du nombre d'abonnements.

### **Les prochains budgets**

Le Comité de direction souhaite ici attirer votre attention sur des éléments qui auront une incidence sur l'élaboration des budgets dans les années à venir.

Comme cela est illustré dans la brochure présentant le calcul du coût des locaux scolaires, à son annexe « IX. Projection de la variation de l'investissement et du coût des locaux », les investissements à venir sont conséquents. La mise en service du nouveau Collège de Chanel et des deux nouvelles classes d'éducation nutritionnelle à Beausobre qui impactent le présent budget en est une première concrétisation.

D'autre part, nous nous permettons de souligner le fait que le budget qui vous est présenté ici est le dernier établi sur la base du Plan comptable vaudois (PCV) puisque, comme nous vous en avons déjà informé l'année dernière, l'ASIME opérera la transition de son modèle comptable vers MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce changement aura un impact sur l'élaboration des budgets à venir, en termes de complication jusqu'à complète assimilation du nouveau système.

